

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
8 DECEMBRE 2023

Date d'affichage de
convocation
8 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **23**

Votants : **29**

2023-053

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 18 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Etienne DERVYN, Thérèse MALEM, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Emilie STELLA à Guérigonde HEYER, Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD, Brigitte BOUCHET à Fabienne BELLIN-WEILL, Yolande GROBON à Slimane MOALLA, Charles RENARD à Laurence RENARD, Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

18 Décembre 2023

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.313-1,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 octobre 2023, relatif à la mise à jour du tableau des effectifs,

Objet :

Modification du tableau des effectifs

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs compte-tenu des recrutements en fonction des départs à la retraite et des mutations,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- **Créer 1 poste d'adjoint technique, à compter du 01/01/2024**
- **Supprimer 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à compter du 01/01/2024**
- **Créer 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe, à compter du 01/01/2024**
- **Supprimer 1 poste d'adjoint d'animation, à compter du 01/01/2024**
- **Créer 2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe normale, à compter du 01/01/2024**

- **Supprimer 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe exceptionnelle, à compter du 01/01/2024,**
- **Supprimer 1 poste d'assistante maternelle, à compter du 01/01/2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1^{er} et unique : DÉCIDE d'adopter le tableau des emplois toutes filières confondues ainsi modifié :**

Catégorie		Effectif	Durée hebdomadaire de service (TC : temps complet)
Filière administrative			
Emploi de direction	Directeur général des services 2 000 à 10 000 habitants	1	TC
A	Attaché principal	3	TC
A	Attaché	3	TC
B	Rédacteur principal 1 ^{re} classe	1	TC
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	TC
B	Rédacteur	10	TC
C	Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	7	TC
C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	4	TC
C	Adjoint administratif	9	TC
	Total filière administrative	39	
Filière technique			
A	Ingénieur	1	TC
B	Technicien principal 1 ^{re} classe	2	TC
B	Technicien	2	TC
C	Agent de maîtrise principal	4	TC
C	Agent de maîtrise	3	TC
C	Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	13	TC
C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	7	TC
C	Adjoint technique	42	TC
	Total filière technique	74	
Filière sportive			
B	Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{re} classe	2	TC
B	Educateur des activités physiques et sportives principal 2 ^{ème} classe	0	TC
B	Educateur des activités physiques et sportives principal 2 ^{ème} classe	1	Temps partiel 70%
	Total filière sportive	3	
Filière animation			
B	Animateur principal 1 ^{re} classe	2	TC
B	Animateur principal 2 ^{ème} classe	4	TC
B	Animateur	5	TC
C	Adjoint d'animation principal 1 ^{re} classe	2	TC
C	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	5	TC
C	Adjoint d'animation	27	TC
C	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl	1	TNC (67,23%)
	Total filière animation	46	

Filière Police Municipale				
C	Brigadier-Chef principal	2		TC
C	Gardien Brigadier	2		TC
Total filière Police Municipale			4	
Filière médico-sociale				
A	Puéricultrice classe normale	1		TC
A	Educatrice Jeune Enfants classe exceptionnelle	1		TC
A	Educatrice Jeune Enfant	3		TC
B	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1		TC
B	Auxiliaire de puériculture classe normale	5		TC
C	ATSEM principal 1 ^{re} classe	0		TC
C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	4		TC
C	Agent social principal 2 ^{ème} classe	1		TC
Total filière médico-sociale			15	
Assistante maternelle			23	TC
TOTAL GENERAL				205

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **19 DEC. 2023**

Certifiée exécutoire le : **19 DEC. 2023**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).

